

PROTECTION DES DONNÉES

Ceci est la politique de protection des données de la Mairie de Camprodon. Il fait référence aux données des personnes physiques avec lesquelles il est en relation dans l'exercice de ses pouvoirs et fonctions. Compte tenu des fonctions de la Mairie de Camprodon, certains traitements sont le résultat de la prestation de services à d'autres administrations publiques qui lui ont délégué des fonctions. Le traitement est effectué dans le respect du Règlement général sur la protection des données (Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016) et des réglementations nationales en la matière.

Qui est responsable du traitement des données personnelles ?

Le responsable du traitement des données personnelles est la Mairie de Camprodon (désormais, la Mairie), avec CIF P1704300A et adresse à Plaça de la Vila, 1, Camprodon (CP 17867), adresse e-mail registre @ camprodon.cat , www.camprodon.cat.

Avec quels critères traitons-nous les données personnelles.

Lors du traitement des données, nous assumons pleinement les principes du règlement général sur la protection des données.

- a) Nous les traitons de manière licite (uniquement lorsque nous disposons d'une base légale qui nous permet de le faire et avec transparence envers l'intéressé).
- b) Nous les utilisons à des fins spécifiques, explicites et légitimes que nous expliquons au moment de leur obtention. Par conséquent, nous ne les traitons pas d'une manière incompatible avec ces finalités.
- c) Nous traitons uniquement les données adéquates, pertinentes et limitées à ce qui est nécessaire dans chaque cas et pour chaque finalité.
- d) Nous nous efforçons de maintenir les données à jour.
- e) Nous les conservons pendant le temps nécessaire, dans le respect de la réglementation régissant la conservation des informations publiques.
- f) Nous appliquons les mesures techniques ou organisationnelles appropriées pour éviter le traitement non autorisé ou illégal, ou la perte, la destruction ou les dommages accidentels.
- g) De manière générale, seules les personnes âgées de plus de 14 ans peuvent communiquer des données. Dans le cas des enfants de moins de

14 ans, l'autorisation de leurs parents ou représentants légaux est nécessaire.

Qui est le délégué à la protection des données ?

Le Délégué à la Protection des Données (DPD) est la personne qui veille au respect de la politique de protection des données de la Mairie, en veillant à ce que les données personnelles soient traitées de manière appropriée et à ce que les droits des personnes soient protégés. L'une de ses fonctions est de répondre à tout doute, suggestion, plainte ou réclamation des personnes dont les données sont traitées. Vous pouvez contacter le délégué à la protection des données en écrivant à plaça de la Vila, 1, de Camprodon (CP 17867), tél. 972740005 ou à l'adresse e-mail dpd@camprodon.cat.

Dans quel but traitons-nous les données et à qui nous les communiquons.

La Mairie traite les données pour exercer ses pouvoirs et fonctions. Les services de la Mairie sont décrits sur son site Internet et son siège électronique.

Inscription. Les habitants de la commune doivent figurer au registre des habitants. Au Conseil municipal, nous effectuons les démarches nécessaires pour le faire mettre à jour sur la base des informations fournies par les intéressés et des actions d'office de nos services. Les données du registre sont utilisées pour prouver la résidence dans la commune, connaître le domicile à des fins de notifications, réaliser des statistiques, constituer la liste électorale et à d'autres fins établies dans la Loi fondamentale du régime local et d'autres réglementations réglementaires de la registre. La communication des données du registre est limitée aux cas autorisés par la réglementation qui prévoit, entre autres cas, la communication à d'autres administrations lorsqu'il est nécessaire de connaître le domicile d'un citoyen dans le cadre d'une procédure administrative.

Démarches et formalités administratives. Sur la base des demandes des parties intéressées, nous utilisons leurs données pour suivre le traitement correspondant. Le catalogue des procédures et la procédure à suivre peuvent être consultés en ligne. Selon la procédure, les données peuvent être communiquées à d'autres administrations compétentes en la matière. Dans certains cas, ils doivent être publiés dans le respect du principe de transparence.

Gestion et recouvrement des impôts. La gestion des impôts et la perception d'autres recettes de droit public impliquent le traitement d'un volume important de données personnelles, données traitées en continu et provenant parfois d'autres administrations. Ils sont traités uniquement dans ce but. Toujours en suivant les réglementations réglementaires, les données peuvent être communiquées à d'autres administrations. Dans certains cas, ils doivent être publiés à des fins de notification. Dans le cas de la Mairie, ces actions ont été déléguées au Consortium de Services de Collecte Cerdanya i Ripollès.

Prestations de service. Pour la fourniture de services, nous traitons les données fournies par les utilisateurs ou celles que nous avons obtenues auprès d'autres administrations. Fournir ces services implique souvent de les suivre et d'obtenir de nouvelles données auprès des personnes qui les utilisent. C'est le cas de Jardin d'enfants. Le catalogue des services peut être consulté au siège électronique. De manière générale, les données ne sont pas communiquées à des tiers sans le consentement explicite de l'utilisateur du service.

Activités. Dans le cadre de l'organisation d'activités culturelles, de loisirs, de formation ou de sport, nous recevons des données des personnes qui s'inscrivent, dans le but d'organiser l'activité. De manière générale, les données ne sont pas communiquées à d'autres personnes sans le consentement explicite de la personne participant à l'activité.

Contact Nous répondons aux demandes des personnes qui utilisent les formulaires de contact sur notre site Web. Les données sont utilisées uniquement à cette fin et ne sont pas communiquées à d'autres personnes.

Sélection du personnel. Lors des procédures de sélection du personnel, les règles d'accès à la fonction publique sont respectées à tout moment et, dans ce contexte, les données fournies par les intéressés servent de base à l'évaluation des mérites et à l'analyse de l'adéquation du profil du candidats en fonction des postes vacants ou nouvellement créés. Elles ne sont pas communiquées à d'autres personnes bien qu'au cours du processus, conformément au contenu des bases, des données d'identification puissent être rendues publiques pour informer les personnes admises, exclues ou gagnants de places.

Envoi d'informations. Avec l'autorisation explicite de chaque personne, nous utilisons les coordonnées qu'elle nous a fournies pour nous informer de nos initiatives, services ou activités. Nous le faisons par différents canaux en fonction de la manière dont chaque personne l'a autorisé. Ils ne sont pas communiqués à d'autres personnes sans leur consentement.

Gestion des données de nos fournisseurs. Nous enregistrons et traitons les données des fournisseurs auprès desquels nous obtenons des services ou des biens. Il peut s'agir des données de personnes qui agissent en tant qu'indépendants ainsi que des données de représentants de personnes morales. Nous obtenons les données essentielles au maintien de la relation commerciale et les utilisons uniquement à cette fin. Conformément aux obligations légales (réglementation fiscale), nous communiquons des données à l'administration fiscale.

Vidéosurveillance. En entrant dans nos installations, vous êtes informé, le cas échéant, de l'existence de caméras de vidéosurveillance au moyen de la signalisation homologuée. Les caméras enregistrent des images uniquement des points où il est justifié de garantir la sécurité des biens et des personnes. Les images sont utilisées uniquement à cette fin. Dans des cas justifiés, nous

communiquons les données aux organes et forces de sécurité ou aux organes judiciaires compétents.

Quelle est la justification légale du traitement des données.

Les traitements de données que nous effectuons ont des bases juridiques différentes, selon la nature de chaque traitement.

Respect des obligations légales. Les traitements de données dans le cadre de procédures administratives sont effectués suivant les règles réglementaires de chacune des procédures. Elle est réalisée dans le respect des obligations légales.

Remplir une mission d'intérêt général. Les traitements résultant de la fourniture de nos services sont justifiés par la satisfaction de l'intérêt public. Les images que nous obtenons des caméras de vidéosurveillance sont également traitées pour préserver l'intérêt public.

Réalisation d'une relation contractuelle ou précontractuelle. Nous traitons les données de nos fournisseurs conformément aux propres réglementations du secteur public en matière de marchés publics, dans la mesure et dans la portée nécessaire au développement de la relation contractuelle. Dans un autre sens, mais aussi dans le cadre de relations contractuelles ou précontractuelles, nous traitons les données des personnes qui participent à des processus sélectifs ou qui rejoignent notre institution.

Basé sur le consentement. Lorsque nous envoyons des informations sur nos initiatives, services ou activités, nous traitons les coordonnées des destinataires avec leur autorisation ou leur consentement explicite.

Combien de temps nous conservons les données.

La durée de conservation des données est déterminée par différents facteurs, principalement le fait que les données restent nécessaires pour servir les finalités pour lesquelles elles ont été collectées dans chaque cas. Deuxièmement, elles sont conservées pour faire face aux éventuelles responsabilités liées au traitement des données par la Mairie de Camprodon et pour répondre à toute demande émanant d'autres administrations publiques ou organismes judiciaires. Par conséquent, les données doivent être conservées pendant la durée nécessaire pour conserver leur valeur juridique ou informative ou pour certifier le respect des obligations légales, mais pas pour une durée supérieure à celle nécessaire conformément aux finalités du traitement. Dans certains cas, comme les données figurant dans la documentation comptable et la facturation, la réglementation fiscale oblige à les conserver jusqu'à ce que les responsabilités en la matière soient prescrites. Dans le cas de données traitées exclusivement sur la base du consentement de la personne concernée, elles sont conservées jusqu'à ce que cette personne révoque ce consentement. Enfin, dans le cas des images obtenues par les caméras de vidéosurveillance, elles sont conservées pendant un mois

maximum, bien que dans le cas d'incidents qui le justifient, elles soient conservées pendant le temps nécessaire pour faciliter l'action des organismes et des forces de sécurité. ou des organes judiciaires. La réglementation réglementaire en matière de conservation de la documentation publique et les avis de la *Comissió Nacional d'Accés, Avaluació i Tria Documental*, l'évaluation et la sélection des documents constituent une référence qui détermine les critères que nous suivons dans la conservation ou l'élimination des données.

Quels sont les droits des personnes concernant les données que nous traitons.

Comme le prévoit le Règlement Général sur la Protection des Données, les personnes dont nous traitons les données disposent des droits suivants :

Pour savoir s'ils sont traités. Toute personne a en premier lieu le droit de savoir si nous traitons ses données, qu'il y ait ou non eu une relation antérieure.

A renseigner dès le retrait. Lorsque les données personnelles sont obtenues de l'intéressé lui-même, au moment de les fournir, celui-ci doit disposer d'une information claire sur les finalités pour lesquelles elles seront utilisées, qui sera responsable du traitement et les principaux aspects dérivés de ce traitement.

Pour y accéder. Droit très large qui inclut le droit de savoir précisément quelles données personnelles sont traitées, quelle est la finalité pour laquelle elles sont traitées, les communications à d'autres personnes qui seront effectuées (le cas échéant) ou le droit d'en obtenir une copie ou de connaître la durée prévue de conservation.

Pour demander sa rectification. C'est le droit de faire rectifier des données inexactes qui font l'objet d'un traitement de notre part.

Pour demander sa suppression. Dans certaines circonstances, il existe le droit de demander la suppression des données lorsque, entre autres raisons, elles ne sont plus nécessaires aux fins pour lesquelles elles ont été collectées et ont justifié leur traitement.

Demander la limitation du traitement. Dans certaines circonstances également, le droit de demander la limitation du traitement des données est reconnu. Dans ce cas, elles cesseront d'être traitées et ne seront conservées que pour l'exercice ou la défense de réclamations, conformément au Règlement Général sur la Protection des Données.

À la portabilité. Dans les cas prévus par la réglementation, est reconnu le droit d'obtenir ses propres données personnelles dans un format structuré, lisible par machine, d'usage courant, et de les transmettre à un autre responsable du traitement si l'intéressé le décide.

S'opposer au traitement. Une personne peut invoquer des raisons liées à sa situation particulière, raisons qui la conduiront à cesser de traiter ses données dans une mesure ou dans une mesure susceptible de lui causer un préjudice, sauf pour des raisons légitimes ou pour l'exercice ou la défense contre des réclamations.

Ne pas recevoir d'informations. Nous répondons immédiatement aux demandes de ne plus recevoir d'informations sur nos activités et services, lorsque ces envois reposaient uniquement sur le consentement de la personne qui les recevait.

Comment les droits peuvent être exercés ou défendus.

Les droits que nous venons d'énumérer peuvent être exercés en adressant une demande à la Mairie de Camprodon à l'adresse postale ou aux autres coordonnées indiquées en rubrique. Si une réponse satisfaisante n'a pas été obtenue dans l'exercice des droits, il est possible de présenter une réclamation à l'Autorité catalane de protection des données, via les formulaires ou d'autres canaux accessibles depuis son site Internet (www.apd.cat).

Dans tous les cas, que ce soit pour déposer une réclamation, demander des éclaircissements ou envoyer des suggestions, il est possible de contacter le délégué à la protection des données par email à l'adresse dpd@camprodon.cat.